

# **Autoroute A 89 :** **pour Combronde-St-Julien-Puy-Lavèze** **rien n'est joué** **et c'est toujours NON !**

L'actuelle enquête publique, qui doit estimer les risques pour l'eau, est la dernière occasion de dire non à ce projet aberrant situé en plein Parc Naturel des Volcans d'Auvergne.

- ≈ Que vous habitiez tout près ou à l'autre bout de la France ou de l'Europe
- ≈ Que vous soyez retraité, salarié, paysan, industriel ou chômeur
- ≈ Que vous ayez 10, 30 ou 75 ans
- ≈ Que vous soyez chasseur, pêcheur, randonneur, cavalier ou cyclotouriste

## **AGISSEZ !**

**Vous êtes concerné(e), vous devez donner votre avis ! Et ce avant le 6 février 2002 !**

**Ce projet menace entre autres :**  
les sources de Volvic et leurs 3000 emplois,  
les immenses réserves d'eau potable,  
les milieux humides naturels et l'environnement

**Ce document vous donne tous les moyens d'agir  
et de faire agir votre entourage.**

Les volcans d'Auvergne, leurs habitants, leurs visiteurs et les générations futures comptent sur vous !

Premiers signataires : Puy de dôme Nature Environnement, Comité de Sauvegarde du Val d'Ambène, AEPANA association d'étude et de protection de l'Allier et de sa nappe alluviale, ALERTE, ARMURE, les VERTS auvergne, SUD rail auvergne, UFC Que Choisir 63...

# L'AUTOROUTE DU MÉRIS

**Ce projet d'autoroute se fait au mépris du bon sens, de la démocratie, de la logique économique, de l'emploi, de l'environnement, des ressources en eau. Mais aussi de toute politique cohérente de transport des voyageurs et des marchandises (ferroutage) !**

Lors de l'Enquête d'Utilité Publique, la mobilisation des populations riveraines et des Associations environnementales fut exemplaire (1 300 dépositions sur les cahiers d'Enquête...) et s'appuya sur un argumentaire très complet concernant tous les aspects du projet (étude des trafics, dérapage des coûts, problèmes environnementaux, problèmes des emplois à Volvic...).

Cela a conduit la Commission d'Enquête d'Utilité Publique à prendre, en toute connaissance de cause, un **avis défavorable** à cette section autoroutière « St-Julien-Puy-Lavèze – Combronde ».

## SI T'ES HONNETE, T'ES PUNI !

Mais au lieu d'être écoutés, les Commissaires Enquêteurs furent **-fait unique en France !-** sanctionnés par une diminution de moitié de leur rétribution. Lorsque l'on ne rend pas les conclusions qu'on attend de vous voilà ce qu'on vous écrit :

*« Pour être quantitativement important, votre travail s'est écarté de la mission dévolue aux Commissaires Enquêteurs, en prenant en considération des points de vue généraux et polémiques étrangers à l'objet stricto sensu de l'Enquête à laquelle vous auriez dû limiter vos observations et conclusions ».*

Chargés de juger de l'Utilité Publique, les commissaires avaient seulement suggéré en toute honnêteté que **l'aménagement de la Nationale 89 pouvait être une solution plus raisonnable et plus économe que la coûteuse création d'un tronçon de 52 kilomètres d'autoroute de montagne.** Ces propos sont-ils « polémiques » parce que les...parrains et plus fervents supporters de l'A89 se nomment VGE, Michel CHARASSE, Jacques CHIRAC, Pierre-Joël BONTÈ, Jean MICHEL ?

Lionel JOSPIN avait d'ailleurs lui-même écrit, en décembre 1997 :

*« Aménagement de la RN 89 ou A89, il faudra choisir ».* Il choisira la A89, l'Etat s'engageant à ne pas aménager la RN 89 et à l'interdire aux poids lourds. Cela ne sera pas repris dans la déclaration d'utilité publique de la A89 ôtant toute crédibilité aux engagements de l'Etat.

Or, sous la pression des élus de l'agglomération clermontoise, la Nationale 89 va **inévitablement** être mise à 2x2 voies, **comme l'a reconnu le Conseil d'état dans un de ses arrêts !**

Le Ministère de l'Economie et des Finances, opposé à ce projet, soulignait quand à lui : **« Le projet porte sur un itinéraire fréquenté par 5000 véhicules/jour seulement. Il s'agit d'une perte pour la collectivité publique. Cette perte se fera au détriment d'autres projets de transports collectifs, d'éducation, de soutien à l'emploi » (Rapport Cour des Comptes 06/99, p208)**

L'Etat français a de toute évidence d'autres priorités financières que la réalisation d'un tronçon autoroutier dont l'absurdité a été soulignée par tous. La facture risque donc de devenir très salée pour les contribuables : 4 Milliards de francs pour l'A89 plus 1,5 Milliard de francs pour la RN 89 soit au total 5,5 MF (838,5 millions d'euros) !

## DE PIRE EN PIRE

Tout cela tourne au gag (gaspillage autoroutier gigantesque !) lorsque l'on apprend, par un audit du Conseil Général du Puy de Dôme, qu'une fois Vulcania et l'A89 réalisés, **c'est sur l'axe central de la D 941 (Orcines – Pontgibaud) que les trafics seront les plus importants.**

Certains jours, c'est l'horreur annoncée : **18 000 véhicules/jour.**

Nous aurions donc 2 routes aux caractéristiques autoroutières (RN 89 et A89) traversant la chaîne des Puys, et une troisième plus au nord la Route Centre Europe Atlantique.

Et malgré cela un axe mineur se retrouverait embouteillé très régulièrement ?

N'y a-t-il pas de vision d'ensemble ou a-t-on purement et simplement décidé de sacrifier le patrimoine naturel et volcanique auvergnat, et pour quels intérêts ?

# A L'AVEUGLETTE DANS LES SOURCES !

**Le mythe de l'Auvergne château d'eau inépuisable de la France est tombé en 1992. Souvenez-vous du titre du quotidien régional : « Les réservoirs auvergnats sont à sec ». La sécheresse qui sévissait sur notre région depuis 3 ans mettait en évidence la vulnérabilité et la méconnaissance que nous avons de notre ressource en eau.**

Pourtant, le tracé prévu pour ce tronçon de l'A89 coupe plusieurs captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) et de nombreuses sources.

Il menace notamment plusieurs zones sensibles : les sources de Rozana, le maar de Lachamp, les eaux thermales de Châtelguyon et traverse par un remblai de 28 mètres de haut la vallée de l'Ambène. Il passe à quelques centaines de mètres en amont du maar de Beaunit : or, ce cratère volcanique d'un kilomètre de diamètre et de 80 mètres de profondeur est un bassin régulateur des sources de Volvic.

La ressource en eau, exceptionnelle dans ce secteur de moyenne montagne, est un bien précieux, un véritable enjeu d'avenir pour les générations futures. Seulement, la circulation des eaux souterraines est encore et toujours mal connue : la présence de nombreuses failles (tectoniques) complique la compréhension des réseaux aquifères et, bien souvent, ces derniers ne correspondent pas à la topographie des bassins versants.

**Envoyer d'énormes engins de chantier sur ces zones humides et fragiles pour réaliser les volumes considérables de décaissements et remblais prévus pour cette partie d'autoroute ne peut que menacer la pérennité et la qualité de notre ressource en eau.**

**Plusieurs études ont montré que la pollution physique en phase de travaux est loin d'être négligeable.** Pour le bassin de Volvic, le dossier de demande d'autorisation (page 46), indique, que : *« la période de terrassement correspond à un brassage maximal de matériaux, qui peut conduire, selon la nature des terrains, à l'entraînement de fines particules lors des pluies, et donc la production de MES (matières en suspension). Les effets de ces MES sont essentiellement physiques, car elles ne renferment pas de substances dangereuses ».*

A part éventuellement de l'arsenic comme nous le verrons plus loin !

Cela signifie que les ruisseaux, les sources, les bassins les plus divers vont voir arriver d'énormes quantités de matériaux dont l'effet de colmatage perturbe gravement tout le circuit de l'eau. Peu de chiffres indiquent l'importance réelle de cette pollution. Le « réseau Eau » de France Nature Environnement évalue à 4000 tonnes/kilomètres de tracé la masse de matières en suspension qui sont ainsi mises en circulation. Cette érosion provoquée se poursuit **après la phase de construction, pendant plusieurs années, tant que la végétation naturelle ou réimplantée ne stabilise pas les sols.**

En 1996, la Commission d'Enquête Publique avait éludé les problèmes hydrogéologiques posés par le projet, notamment pour la traversée du bassin versant des Eaux de Volvic, et n'avait pas répondu à notre demande de contre-expertise hydrogéologique. Or un élément nouveau est intervenu depuis, et quel élément !

## Arsenic et Volvic : mariage volcanique

En 1997, des taux importants d'arsenic inorganique d'origine naturelle, issu de terrains granitiques, ont été relevés (**200 microgrammes/litre**) dans l'eau de consommation délivrée à la population de Charbonnières les Varennes, commune située dans le bassin versant des Eaux de Volvic. La norme française actuelle est fixée à 50µg/l, celle de l'Europe à 10µg/l comme le recommande l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur la base des travaux effectués.

En effet, l'arsenic inorganique est cancérigène pour l'homme, et classé dans le groupe 1 (**cancérigène certain**) par le centre International de recherche sur le Cancer.

L'augmentation du risque de cancer cutané et de divers cancers internes ont d'ailleurs été mis en évidence par différentes études épidémiologiques.

Or, l'A 89 passe juste en amont des captages de Charbonnières et en amont du maar de Beaunit. Ce dernier fait partie du bassin versant des sources de l'usine d'embouteillage de Volvic et des captages du Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Riom (SMUERR), qui alimentent en eau potable près de 50 000 personnes de Volvic, Riom, Châtelguyon, etc.

**Ce n'est pas un hasard si l'on retrouve de l'arsenic dans l'eau mise en bouteille à Volvic.**

D'ailleurs, l'agence française de sécurité des aliments (AFSSA) a autorisé, le 26/12/2000, la Société des Eaux de Volvic à mettre en place une unité de filtration de l'arsenic.

**Il apparaît donc inconcevable d'ouvrir un chantier de l'ampleur d'une autoroute dans le bassin versant d'une entreprise qui fait vivre 3 000 salariés (emplois directs et indirects), leur famille, l'économie locale et dont la réputation est si étroitement liée à l'image de l'Auvergne. Inconcevable de menacer, sans avoir mené les indispensables études contradictoires et indépendantes, une réserve en eau stratégique pour l'Auvergne (en cas de pollution de l'Allier par exemple).**

Il faudrait encore souligner les évidentes conséquences néfastes des nombreuses carrières locales ou gravières de l'Allier qu'il est prévu d'ouvrir ou d'étendre pour « alimenter » le chantier. Et dans un autre domaine, rappeler qu'il serait judicieux pour la sécurité de tous d'étudier les éventuels risques de pollution radioactive. En effet, dans cette zone, la présence d'uranium est reconnue.

Bien d'autres arguments plaident encore contre ce tronçon de la A89. D'ailleurs **un recours auprès de la Cour de justice européenne est toujours en cours, qui peut lui aussi remettre en cause la réalisation de la A89.** La poursuite des procédures administratives est de toute évidence prématurée (remembrement, enquêtes parcellaires...).

Plus nous serons nombreux et déterminés à déposer au cours de cette enquête plus nous aurons des chances d'être entendus.

### **Comment agir et participer à l'enquête publique ?**

D'abord, sachez que tout le monde peut déposer, homme, femme, enfant, qu'il habite ou non les communes où se déroule l'enquête. Chaque membre de la famille peut déposer.

- 1- Remplissez, **datez et signez** la déposition, ajoutez si possible vos propres commentaires
- 2- Photocopiez-la et conservez un exemplaire
- 3- Pour faire parvenir votre déposition, deux possibilités :
  - La remettre en mairie (liste ci-dessous) en notant ce dépôt sur le registre d'enquête
  - L'envoyer **en lettre recommandée** au Président de la commission (adresse bas de page)
- 4- Faites-vous connaître auprès du collectif afin que nous sachions combien de personnes ont déposé et que nous puissions vous informer de l'avancée de l'enquête
- 5- Enfin, **multipliez les dépositions en sollicitant vos amis, vos voisins, vos collègues...**
- 6- Si vous en avez la possibilité, soutenez financièrement l'action du collectif : mêmes modestes, vos dons garantissent l'efficacité de l'association.

**Collectif des opposants à la A89**  
**S/C Comité de Sauvegarde du Val d'Ambène**  
**Dourioux 63410 Charbonnières les Varennes.**  
**comité-val-ambène@laposte.net**

**Puy de Dôme Nature Environnement**  
**19 rue Chabrol**  
**63200 Riom**

*Extrait de l'annonce légale*

### **Une enquête publique d'une durée d'un mois est ouverte du 7 janvier au 6 février inclus.**

Messieurs J.P. SERANDON (Président), Robert DEGRE, J-C GRAS, D. CHAILLOU, M. DODAT, sont désignés comme Commissaires Enquêteurs.

Le dossier est tenu à la disposition du public, durant toute l'Enquête, aux heures habituelles d'ouverture des locaux, **dans les mairies suivantes** : St-Julien-Puy-Lavèze, Briffons, Heume l'Eglise, Prondines, Gelles, Cisternes la Forêt, Bromont-Lamothe, St-Ours les Roches, Chapdes-Beaufort, Pulvérières, Charbonnières les Varennes, Manzat, Loubeyrat, Charbonnières les Vieilles, Teilhède, Combronde et Beauregard-Vendon.

Les observations de toutes personnes intéressées peuvent être inscrites sur les registres ouverts à cet effet en mairie, ou adressées par lettre recommandée au

**Président de la Commission d'Enquête - Mairie de Combronde 63460 Combronde**

Nom, prénom.....Date

Adresse.....

**Messieurs les Commissaires Enquêteurs**

Je tiens à vous faire part de mes observations sur le dossier soumis à mon jugement.

- En 1996 la Commission d'Enquête publique de la A89 Combronde Saint-Julien-Puy-Lavèze avait émis un avis défavorable à cette réalisation (traversée d'un parc naturel sans justification suffisante, existence d'une alternative préservant l'avenir RN 89...), en éludant pourtant l'aspect hydrogéologique, faute d'expertise contradictoire. Cette opposition a été partagée par les Ministères de l'Economie et des Finances, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. La déclaration d'utilité publique n'a été prise qu'en fonction d'un rapport de force politique faisant peu de cas du bon sens. Le Conseil d'Etat quant à lui reconnaissant dans son arrêt du 10 novembre 1999 que l'aménagement de la RN 89 est inévitable à terme.
- L'impact de cette réalisation n'a pas été traité dans son ensemble et les enquêtes publiques ont été morcelées. En effet, l'impact des remembrements fonciers sur l'hydrologie a été traité commune par commune alors que les travaux des observatoires et les bilans établis en application de la Loi d'orientation des Transports intérieurs ont souligné un impact réel des aménagements fonciers consécutifs à l'infrastructure. Ces derniers : « peuvent altérer de manière plus forte que l'autoroute elle-même les milieux naturels » (rapport Cours des Comptes 1999). En toute logique l'analyse des conséquences de ces aménagements sur les milieux hydrogéologiques et aquatiques se devait d'être globale. Les travaux des comités de suivis ont montré que malgré les mesures compensatoires les conséquences pour les poissons, grenouilles etc.... étaient considérables voire irréversibles.
- Les dossiers d'enquête forts intéressants, ne répondent pas aux interrogations légitimes que se pose tout citoyen soucieux de la ressource en eau et des milieux aquatiques.  
En effet le mot arsenic est prononcé du bout des lèvres par les hydrogéologues chargés du dossier par la Société des Autoroutes du Sud de la France. Dans les zones granitiques, les teneurs des sols en arsenic ne sont pas mentionnées alors même que des volumes considérables de terre et de roche seront manipulés. La vallée de l'Ambène sera ainsi comblée, à quelques centaines de mètres du précieux maar de Beaunit qui fait partie de l'aquifère de VOLVIC. **Or, la théorie des services de l'Équipement sur la non communication entre cette zone humide et l'aquifère de Volvic n'a toujours pas été examinée de manière contradictoire.** Les services du Ministère de l'Environnement ont noté par exemple une augmentation lente mais continue des concentrations en nitrates au niveau du goulot de Volvic, soulignant **que ces nitrates « ne pouvaient venir que de cette zone amont...Cela indique donc qu'il y a de fortes probabilités pour qu'il y ait des relations souterraines entre la vallée de l'Ambène et le maar ».**

**En 1992 une expertise hydrogéologique signée par les professeurs Pouchant et Langguth se concluait par une interrogation : « Qui vaudra prendre le risque de dégrader l'une des plus belle source d'Europe ? Qui vaudra prendre le risque de dégrader l'image de marque de VOLVIC et de l'Auvergne ? ». Dix ans après, la question se pose toujours.**

Dans l'actuel dossier soumis à enquête, la sensibilité des aquifères est soulignée à de nombreuses reprises, et notamment en page 25 au 5/2-1-2 du rapport du Laboratoire des Ponts et Chaussées de Clermont-Ferrand Auvergne Limousin : *« Les ressources profondes en milieu fissuré sont mal connues. Ces eaux sont en général de bonne qualité. La chaîne des Puys, volcanisme quaternaire sans protection de surface, hautement perméable et exploitée de manière importante, se situe au sommet de l'échelle en terme de vulnérabilité et d'enjeu. »*

En conclusion, je vous demande Messieurs les Commissaires enquêteurs de donner un avis défavorable à la poursuite de la procédure pour que soit reconsidérée la réalisation de ce projet autoroutier.

Je vous demande, de prescrire une contre-expertise hydrogéologique qui soit conduite par un bureau indépendant voire étranger.

Contrairement aux affirmations des promoteurs du projet, l'autoroute se situe dans le bassin hydrogéologique des Eaux de Volvic en contradiction avec la décision ministérielle de 1992. Les risques sont certains : en conséquence, j'invoque le principe de prévention / précaution pour demander l'abandon de cette réalisation.

En espérant que le bon sens l'emportera veuillez agréer, Messieurs les Commissaires Enquêteurs, mes salutations distinguées.